

Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL **de MONTMAIN du 15 mars 2016**

Convocation du 01 mars 2016

Etaient Présents : DECHAUD Martine, TRULLARD Samuel, CHIFFOT Véronique, VADOT Franck, POLLIART Dominique (pouvoir de CHAVATTE Sophie), WITTIG Bernadette, ROCHE Philippe, SAGRANGE Bernard, FAIVRE Jean-François,

Absents excusés : PEREZ Valérie, CHAVATTE Sophie (pouvoir à Dominique POLLIART)

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 décembre 2015 à l'unanimité

Mme le Maire sollicite l'autorisation de rajouter la question suivante à l'ordre du jour :
-fixation des taux d'imposition 2016

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Délibération 1 : Modification des statuts du SICECO

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, lors de sa séance du 16 décembre 2015, le comité du SICECO a adapté une modification de ses statuts.

Cette révision vise deux objectifs :

- étendre le champ des activités du Syndicat, en le dotant de nouvelles compétences et de services complémentaires, et
- permettre aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre d'adhérer au Syndicat

Après avoir présenté la délibération du comité syndical du SICECO, Madame le Maire précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer sur ces modifications selon la règle de la majorité qualifiée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 5211-17 et 5711-1, vu la délibération du comité du SICECO du 16 décembre 2015, Vu les statuts du SICECO

- approuve les modifications statutaires telles qu'elles ont été adoptées par l'assemblée générale du comité syndical du SICECO en date du 16 décembre 2015.
- autorise Madame le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 2 : Participation des conseillers municipaux aux repas des aînés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe à 30 € par personne la participation financière des conseillers municipaux et leurs conjoints au repas des aînés.

Délibération 3 : Avenant à la convention de mise à disposition de Mr CHAPUIS

Mme le Maire indique que la convention de mise à disposition de Mr CHAPUIS arrivait à expiration fin 2015, la communauté de communes envisage de changer les modalités de mise à disposition de ses agents pour prendre en compte les problématiques de travail isolé, de sécurité au travail.

Afin de se laisser le temps de finaliser les pistes de réflexion, la Communauté de communes a sollicité la signature d'un avenant pour prolonger la convention de mise à disposition dans les mêmes conditions jusqu'au 30 juin 2016.

Le Conseil municipal donne son accord pour la signature de cet avenant.

Le Conseil Municipal indique qu'il veut impérativement continuer à bénéficier de la mise à disposition de Mr CHAPUIS à l'avenir.

Délibération 4 : Approbation du compte administratif 2015

Sous la présidence de Mme WITTIG Bernadette, Mme DECHAUD Martine ayant quitté la salle, le Conseil Municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2015 et arrête ainsi les comptes :

<u>Investissement</u>			
Dépenses		Recettes	
Prévus :	84 959,00	Prévus :	84 959,00
Réalisé :	11 396,65	Réalisé :	15 030,16
Reste à réaliser :	16 005,00	Reste à réaliser :	5 500,00
<u>Fonctionnement</u>			
Dépenses		Recettes	
Prévus :	157 491,00	Prévus :	157 491,00
Réalisé :	80 131,52	Réalisé :	161 756,56
Reste à réaliser :	0,00	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : **3 633,51**
Fonctionnement : **81 625,04**
Résultat global **85 258,55**

Délibération 5 : Approbation du compte de gestion 2015

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable à la clôture de l'exercice.

Le Maire vise le compte de gestion et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures

Le compte de gestion 2015 est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2015 du receveur de Seurre, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération 6 : Vote des taux d'imposition 2016

Considérant que les taux des taxes locales sont déjà relativement élevés sur la commune.

Considérant que les bases d'imposition ont d'ores et déjà été revalorisées par l'Etat.

Mme le Maire propose le maintien des taux d'imposition aux taux de 2015 (inchangés depuis 2007)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter le taux des trois taxes locales en 2016.

Les taux resteront donc les suivants :

Taxe d'habitation : 7.81 % Taxe foncière sur le bâti : 14.62 % Taxe foncière sur le non bâti : 45.47 %

Délibération 7: vote des subventions 2016

Mme le Maire rappelle qu'en 2015 la commune avait versé une subvention à la Coopérative Scolaire correspondant à 10 € par enfant.

Une subvention de 50 € avait été versée à l'association « les pagaies du bord de Saône » pour les dragons ladiés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer 10 € par élève à la Coopérative scolaire pour l'année scolaire 2015/2016 et de renouveler les 50 € aux pagaies du bord de Saône.

Délibération 8 : vote du budget 2016

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2016 :

<u>Investissement</u>		<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	44 940,00	Dépenses :	141 976,00
Recettes :	44 940,00	Recettes :	159 804,00

Délibération 9 : coussins berlinois route de Villy le Moutier

Madame le Maire rappelle que les coussins berlinois situés route de Villy le Moutier ont été endommagés. Sur le 1^{er} coussin, l'assurance a remboursé une somme de 2347,20 €, sur le 2^{ème} coussin, l'assurance doit nous rembourser 811,20 €, sommes correspondant aux montants des devis de remise en état.

Mme le Maire a été apostrophée par des riverains pour dire que les coussins berlinois actuels ne sont pas efficaces.

Mme le Maire a donc sollicité des devis pour la création d'un gendarme couché sur toute la largeur de la route. Les devis de « signature » se monte à 10 000 € pour un coussin berlinois sur toute la largeur

12 000 € pour un ralentisseur en enrobé.

le devis de l'entreprise NOIROT se monte à 2 340 € T.T.C pour un ralentisseur en enrobé de 4 m 50 par 5 m sur 10 cm de haut.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'opter pour le remplacement des deux coussins berlinois, par un ralentisseur en enrobé sur toute la largeur de la route, et de retenir le devis de l'entreprise NOIROT.

Délibération 10 : Travaux à l'église

Madame le Maire donne lecture des devis pour la reprises des rives de l'église.

Entreprise PEDRON : 7 120,80 €

Entreprise FAIVRE : 5 560,80 € avec le démoussage en plus.

Après en avoir délibéré, Monsieur FAIVRE Jean-François ayant quitté la salle, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise FAIVRE Kevin.

Mme le Maire indique qu'il y a eu des problèmes électriques à la mairie, liés à la présence d'humidité sur le compteur électrique situé dans le clocher. Le devis de l'entreprise LAPIERRE pour le déplacement du compteur se monte à 713,18 €, le Conseil municipal donne son accord pour faire faire ces travaux à l'entreprise LAPIERRE.

Questions diverses :

- Mme le Maire fait part des remerciements de Mme CHIFFOT Véronique pour les marques d'affections reçues à l'occasion du décès de sa maman.

- lors du fort coup de vent du début du mois, des tuiles du logement communal se sont envolées, l'entreprise FAIVRE Kevin est intervenue en urgence, la facture s'élève à 180 € T.T.C.

- Mme le Maire indique que ERDF va prochainement commencer l'installation des compteurs Linky. Une polémique existe sur la dangerosité de ces compteurs. Mme le Maire demande aux conseillers de s'informer sur les compteurs Linky afin que le sujet puisse être abordé lors d'une prochaine réunion.

- Mme le Maire donne lecture du courrier de la Communauté de Communes sur le projet de boîte à livres. Il s'agit de créer un dépôt de livres en libre accès, éventuellement dans une ancienne cabine téléphonique. Mme le Maire trouve l'idée sympathique. Le Conseil Municipal pense que une telle installation est vouée à l'échec, vandalisme, incivilités...

- Ordures ménagères : Mr FAIVRE demande s'il ne serait possible que le ramassage des OM se fasse une fois tous les 15 jours, quitte à ce que les bacs jaunes relatifs au tri soient ramassés moins souvent, car les problèmes d'odeurs concernent plus les OM que le tri.

La séance est levée

DECHAUD Martine	WITTIG Bernadette	TRULLARD Samuel
POLLIART Dominique	CHIFFOT Véronique	VADOT Franck
SAGRANGE Bernard	FAIVRE Jean-François	ROCHE Philippe